

## PROJET DE PROCÈS VERBAL



### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 MAI 2010 À 10 H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

---

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers (ère)	Laurent Barbé France Boucher Jake Chadwick Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd
	Le directeur général	Michel Trudel
	Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns
	La greffière	Johanne Courte

---

#### 1. Résolution 2010-42: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

#### 2. Résolution 2010-43: Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2010

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès verbal du conseil municipal tenue le 10 avril 2010 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### 3. Communications

##### 3.1 Annonces

Aucune à signaler.

##### 3.2 Correspondances

Le maire Luc Trépanier mentionne qu'une invitation a été reçue de la mairesse d'Arundel, Julia Stuart, pour un Sommet des services sociaux, un événement qui aura lieu le 26 mai entre 15 h et 20 h au Centre des sciences naturelles d'Arundel. Le but de l'événement est de faire connaître les services offerts aux citoyens des municipalités avoisinantes (Montcalm, Huberdeau, Barkmere).

##### 3.3 Suivi de la période de questions de la séance du 10 avril 2010

###### **Debbie Miller**

- **Q.** Est-ce que le présent conseil trouvera une solution en ce qui concerne un accès au lac plus pratique et une plage raisonnable pour les résidents du village?
- **R.** La conseillère France Boucher fera un suivi à cette question, au point 14 de l'ordre du jour.

##### 3.4 Période de questions

###### **A. Bennett**

- **Q.** Considérant que je suis une bénévole pour le service d'incendie, est-ce que ce sont les mêmes bénévoles qu'auparavant?
- **R.** Le conseiller Laurent Barbé répond qu'effectivement ce sont les mêmes bénévoles qu'auparavant et que ceux-ci ont été contacté.

## PROJET DE PROCÈS VERBAL

### **J. Mathieu**

- **Q.** La ville participe au concours le Prix Phénix. Combien cela a-t-il coûté les citoyens de Barkmere?
- **R.** Le maire Luc Trépanier répond que la firme APUR s'est acquittée entièrement des frais pour le Prix Phénix.

### **J. Mathieu**

- **Q.** Relatif au Prix Phénix : la résolution pour le Prix fut passée à la séance du 13 mars, tandis que la date limite de fermeture du concours fut le 10 mars. Comment faire la résolution suite à la date de fermeture?
- **R.** Le maire Luc Trépanier répond qu'une entente avait été conclue entre les membres du conseil avant la séance et que la résolution fut ensuite passée à la séance du 13 mars. Le conseiller Stephen Lloyd mentionne que si la résolution n'avait pas été adoptée à la séance du 13 mars, alors la demande aurait tout simplement été retirée.

### **J. Mathieu**

- **Q.** Pourquoi ne retrouve-t-on pas le PV du mois d'avril et les archives sur le site web?
- **R.** Le conseiller Jean Dubois adressera cette absence prochainement. En ce qui concerne les archives, elles n'ont pas disparues. Les copies originales sont sauvegardées à Barkmere ainsi qu'à la MRC des Laurentides.

## **4. Urbanisme/Inspecteur en bâtiments**

### **4.1 Rapport du directeur général**

Le rapport du directeur général, Michel Trudel, pour le mois d'avril 2010:

- Le rapport du superviseur des installations publiques pour le mois d'avril 2010 a été lu par le directeur général Michel Trudel.
- Le nettoyage printanier au débarcadère est terminé.
- Les bouées et marqueurs avec lumières ont été installés.
- Les pompes d'eau pour incendie ont été distribuées et testées.
- Le chemin des Jésuites a été nivelé et gravelé.
- Une lettre a été envoyée au Ministère du Transport relatif au bruit causé par les véhicules passant sur le pont, réclamant une solution à cette problématique.
- Le résident Peter Mitchell a accepté de faire des ajustements à la pancarte de feu située sur le chemin Duncan. Étant donné que la SOPFEU envoie régulièrement des mises à jour, ce sera plus efficace que M. Mitchell assume cette responsabilité que d'envoyer M. Dion plusieurs fois par semaine.
- Les grands conteneurs pour gros rebuts seront mis en place la semaine prochaine. Un conteneur sera placé au chemin Duncan pour une période de deux semaines et le second, au débarcadère pour la saison estivale. De plus, une remorque sera mise à la disposition des résidents pour les déchets recyclables qui **ne devraient pas** être déposés dans le grand conteneur tels les batteries de bateau ou de voiture et les matériaux métalliques.
- La peinture et les déchets domestiques dangereux pourront être déposés à Montcalm le premier samedi du mois.
- Un total de \$1005 fut perçu la dernière période pour tarifs aux usagers du lac, notamment les passes saisonnières et quotidiennes.
- Nous attendons une confirmation de la MRC des Laurentides relative au don d'arbres fait à chaque année. Cette confirmation est prévue pour la fin mai.
- Un nouvel inspecteur en bâtiment, M. Mathieu Payette, est en formation présentement.
  
- Permis (3), certificats d'autorisation (2), pompage septique (1) et avis d'infraction (0): voir liste ci-jointe.

### **4.2 Avis de mutations**

Rien à signaler.

### **4.3 Résolution 2010-44**

#### **Vente publique d'un lot**

**CONSIDÉRANT** que les impôts fonciers n'ont pas été payés depuis de nombreuses années pour le lot matriculé 2295-50-2070, numéro 2-P(32), dans le rang 5 du canton Montcalm;

**CONSIDÉRANT** que les services financiers n'ont aucune adresse pour contacter les propriétaires de ce lot, qui sont inconnus;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est partagé entre la Ville de Barkmere et la Municipalité de Montcalm;

## PROJET DE PROCÈS VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par tous les membres présents ;

- de mandater les procureurs de la Municipalité de Montcalm, l'étude Prévost, Auclair, Fortin, pour procéder à la vente par shérif du lot 2-P(32), rang 5, canton Montcalm;
- d'autoriser les frais afférents à ladite vente, pour un montant maximal de 1 500\$, correspondant à la moitié des frais, l'autre moitié étant à la charge de la municipalité de Montcalm;
- d'autoriser le paiement du dépôt de la somme prévue pour ladite vente.

### ADOPTÉE

#### **5. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

La conseillère France Boucher indique que la première réunion qui a eu lieu le 10 avril, en compagnie d'Hélène Doyon, de la firme APUR, fut formative. Les membres du CCU se rencontreront cet après-midi pour étudier leur premier dossier.

#### **6. Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)**

Le conseiller Jake Chadwick signale qu'un sous-comité a été formé avec M. Pierre Trempe et M. Stuart Jack pour le dossier relatif à la qualité de l'eau. Le but du sous-comité est de formuler un projet pour l'analyse de qualité d'eau (voir point 13.1 de l'ordre du jour), de mesurer l'apport de phosphates dans le lac afin d'améliorer la gestion des terrains pour ralentir le vieillissement du lac.

#### **7. Affaires juridiques**

Le conseiller Stephen Lloyd signale que le gouvernement provincial a adopté une nouvelle loi pour remplacer la *Loi sur les forêts* qui régit la coupe sur les terres du domaine public. Cette nouvelle loi intitulée *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier forestiers*, 1) abolit le concept des routes forestières, qui dorénavant deviennent des chemins multi usages, 2) introduit le concept de forêt à proximité, qui aura désormais besoin d'une gestion distincte, et 3) modifie l'ancien contrat d'approvisionnement, *CAAF* avec la *garantie d'approvisionnement en bois*. Les dispositions de cette loi seront mises en vigueur en 2013. La MRC a proposé un projet pilote visant à établir des directives spécifiques relatives au concept de forêt de proximité. Ce projet pourrait être mis en vigueur dès cet hiver, avant même son entrée en vigueur au niveau provincial.

#### **8. A.P.L.E.**

Rien à signaler.

#### **9. Affaires du village**

Rien à signaler.

#### **10. MRC et affaires gouvernementales**

Le maire Luc Trépanier annonce que le 5 mai dernier une journée de réflexion des élus a été tenue à la MRC des Laurentides abordant sa planification. La MRC des Laurentides veut se doter d'une politique culturelle, étant donné que pour obtenir des subventions du Ministère de la culture, celle-ci est requise.

##### **10.1 Résolution 2010-45**

##### **Demande d'appui à la MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Barkmere a procédé à la révision de son plan d'urbanisme et des règlements en découlant, à la demande expresse du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF), afin de pouvoir répondre aux demandes de droit de passage sur les terres du domaine de l'État de la part de certains résidents de Barkmere qui souhaitent ainsi créer des accès à leur résidence privée;

**CONSIDÉRANT QUE** le MRNF avait démontré son intention d'appliquer la réglementation de la Ville de Barkmere dans l'analyse des demandes de droit de passage qu'il avait reçu, nonobstant les provisions légales s'appliquant aux terres du domaine de l'État, et que le Conseil municipal de Barkmere avait tenu compte de cette intention dans le processus d'adoption de sa nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** des chemins dont l'usage exclusif est l'accès à des résidences privées sont par définition des rues, et non des chemins forestiers, miniers ou récréo-touristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement et le tracé des rues, les exigences reliées à leur construction sont des champs de compétence municipaux, selon la Loi sur

## **PROJET DE PROCÈS VERBAL**

l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le MRNF doit consulter les municipalités et demander des avis de conformité avec les schémas d'aménagements des MRC lorsqu'il doit autoriser la construction sur les terres du domaine de l'État d'un chemin autre qu'un chemin forestier ou minier (articles 149 et suivants de la Loi);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les Terres du domaine de l'État, ainsi que la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui remplace la Loi sur les Forêts, prévoient des mécanismes permettant au MRNF de conclure des ententes avec le monde municipal au sujet de l'utilisation et le développement des terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, introduit le concept de forêt de proximité qui vise à déléguer aux municipalités le développement socio-économique durable des terres situées sur leur territoire;

Il est proposé par la conseillère France Boucher, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**DE** demander l'appui de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides, de ses municipalités, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, d'autres MRC dont le territoire comprend des terres publiques, et de tout autre organisme concerné, pour exiger du Ministère des ressources naturelles et de la faune qu'il conclut une entente soit avec la Ville de Barkmere ou encore la MRC des Laurentides, afin que les réglementations municipales puissent s'appliquer aux projets de construction de rues sur les terres du domaine de l'État.

### **ADOPTÉE**

#### **11. Sécurité publique/Protection civile**

##### **11.1 Résolution 2010-46**

###### **Entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Arundel, de Montcalm, d'Huberdeau et la ville de Barkmere désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseils municipaux de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et de Barkmere désirent accroître la protection aux citoyens en offrant des services d'urgence efficaces à l'ensemble de leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage des services incendie et l'alliance entre municipalités limitrophes révèlent incontestablement des aspects positifs, notamment une diminution des coûts reliés aux services incendie pour chacune des municipalités ainsi qu'un accroissement indéniable de la notoriété desdits services;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité par tous les membres présents

- de conclure une entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant un partage des services incendie entre les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau, de Montcalm et la ville de Barkmere ;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

### **ADOPTÉE**

##### **11.2 Résolution 2010-47**

###### **Entente inter municipale relative au service de premiers répondants**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Arundel, de Montcalm, d'Huberdeau et la ville de Barkmere désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative au service de Premiers répondants ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseils municipaux de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et de Barkmere désirent accroître la protection aux citoyens en offrant des services

## **PROJET DE PROCÈS VERBAL**

d'urgence efficaces à l'ensemble de leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage des services incendie et l'alliance entre municipalités limitrophes révèlent incontestablement des aspects positifs, notamment une diminution des coûts reliés aux services incendie pour chacune des municipalités ainsi qu'un accroissement indéniable de la notoriété desdits services;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Jean Dubois et résolu à l'unanimité par tous les membres présents

- de conclure une entente intermunicipale relative au service de Premiers répondants, entre les municipalités d'Arundel, de Montcalm, d'Huberdeau et la ville de Barkmere et
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

### **ADOPTÉE**

#### **12. Communications/Technologie/Bulletin**

Le conseiller Jean Dubois mentionne qu'il adressera sous peu les communications suivantes: le transfert du PV du mois d'avril 2010 sur le site web, la réinsertion des archives et liens sur le site web, l'insertion du règlement 209 sur le site web et l'assemblage de l'édition printemps 2010 du bulletin de Barkmere.

Le maire Luc Trépanier souligne qu'une rencontre informative sera offerte aux citoyens, le 10 juillet en après-midi. Le but de cette rencontre est de renseigner et de répondre aux questions relatives aux nouveaux règlements. Pour bien structurer cette rencontre, les citoyens sont demandés de faire parvenir leurs questions ou inquiétudes au conseil deux semaines avant. Hélène Doyon, de la firme APUR, sera sur place afin de répondre adéquatement aux questions.

##### **12.1 Résolution 2010-48**

###### **Appui pour Bell Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Barkmere est très mal desservie au niveau de l'accès haute-vitesse à l'Internet;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada a été mandaté par le CRTC pour déployer un service d'accès sans-fil dans 112 communautés rurales, dont la Ville de Barkmere, financé en partie par le compte de report établi par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications du Canada (CRTC);

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres fournisseurs de services non-établis dans notre région tentent de bloquer l'utilisation du compte de report pour le projet de Bell Canada de déployer la technologie HSPA, et que ceci aurait pour effet d'ajouter de nouveaux délais pour l'accès de nos résidents à l'Internet haute-vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Barkmere n'entend pas privilégier un fournisseur de services au dépend des autres, mais souhaite ardemment que ses résidents puisse avoir accès à l'Internet haute-vitesse le plus rapidement possible, et ce à des coûts comparables à ceux offerts aux résidents des zones urbaines;

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, appuyé par la conseillère France Boucher et résolu à l'unanimité par tous les membres présents:

**D'appuyer** Bell Canada dans sa demande auprès du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications du Canada (CRTC) pour utiliser le compte de report afin de déployer la technologie HSPA sur le territoire de Barkmere.

### **ADOPTÉE**

#### **13. Qualité de l'eau/Environnement**

##### **13.1 Résolution 2010-49**

###### **Présentation d'un projet d'analyse de qualité d'eau dans le cadre du Pacte rural**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Barkmere détient des fonds disponibles dans le cadre du programme de Pacte rural 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Barkmere souhaite améliorer la qualité des données recueillies au niveau de la qualité de l'eau du lac afin de s'assurer une continuité d'année en année et de mieux pouvoir orienter les décisions

## **PROJET DE PROCÈS VERBAL**

environnementales;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCE a élaboré un projet pour concevoir un tel programme de dépistage;

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité par tous les membres présents:

**QUE** la ville présentera un projet dans le cadre du programme de demande de subvention du Pacte Rural intitulé «Analyse de qualité d'eau » dont le budget ne dépassera pas un total de \$7,500 et, dont \$4,500 serait couvert par la subvention du Pacte Rural et \$3,000 viendrait du budget de la ville dans le cadre de son programme environnemental.

### **ADOPTÉE**

#### **14. Aménagement du débarcadère**

Le directeur général, Michel Trudel, mentionne qu'il y a des ajustements à faire au débarcadère, notamment, l'ajout d'une plaque métallique pour accéder de la plateforme de l'abri au quai principal, l'ajout d'une passerelle au quai principal et le déplacement des roches où se trouvaient les anciens caissons.

##### **14.1 Résolution 2010-50**

#### **Sur la constitution et la nomination des membres du comité d'Accès au Lac des Écorces (CAL) par les résidents de Barkmere**

**CONSIDÉRANT** la demande citoyenne déposée en séance du conseil du samedi 10 avril 2010 concernant l'accès au Lac des Écorces par les résidents de Barkmere;

**CONSIDÉRANT QU'**un accès sécuritaire et convivial constitue aussi une préoccupation et un objectif des membres du conseil municipal de la Ville de Barkmere;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut nommer des comités spéciaux, composés d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires pour l'administration des affaires qu'il peut, par résolution, leur confier;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire fait partie d'office de tous les comités du conseil ;

Il est proposé par la conseillère France Boucher, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par tous les membres présents:

**QU'** un '*Comité d'accès au Lac des Écorces par les résidents de Barkmere*' soit constitué et que les membres suivants du conseil municipal soient nommés à ce comité afin de faire les démarches nécessaires et d'en rendre compte dans les meilleurs délais.

- 1-Le Maire Luc Trépanier
- 2-Le Conseiller Jean Dubois
- 3-La Conseillère France Boucher

### **ADOPTÉE**

#### **15. Parcs/Enseignes**

Rien à signaler.

#### **16. Installations sanitaires**

Le directeur général, Michel Trudel, annonce que la toilette portative sera prochainement installée et que les toilettes publiques seront bientôt rendues accessibles.

#### **17. Navigation/Bouées**

Rien à signaler.

#### **18. Finance/Budget**

##### **18.1 Résolution 2010-51**

#### **Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère France Boucher et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient payés :

## PROJET DE PROCÈS VERBAL

2010-05-1910	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	80,16
2010-05-1911	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	160,24
2010-05-1912	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	962,14
2010-05-1913	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 710,85
2010-05-1914	Iona Miller Dion	Salaire - Gard. (04-18/05-01)	361,81
2010-05-1915	Joshua Sigouin	Salaire - Gard. (04-18/05-01)	65,26
2010-05-1916	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	139,62
2010-05-1917	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	93,92
2010-05-1918	Hydro Québec	Éclairage de la rue	323,86
2010-05-1919	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	71,19
2010-05-1920	Michel Trudel	Contrat - Dir.Gén./I.Bat.	4 551,12
2010-05-1921	Michel Trudel	Petit caisse/Dép.-Dir.Gén/I.B.	512,72
2010-05-1922	Caroline Aubertin	Services d'urbanisme	583,00
2010-05-1923	Johanne Courte	Contrat - Greffière	320,00
2010-05-1924	Yvon Dion	Trav.pub.-net.du stationnement	800,00
2010-05-1925	Tideland Signal Canada	Navigation - achat des bouées	600,05
2010-05-1926	Chauffage Laurentien 2000	Contrat - chauffage	194,71
2010-05-1927	Apur, Urbanistes - Conseils	Services d'urbanisme	1 827,45
2010-05-1928	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
2010-05-1929	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	552,50
2010-05-1930	Rec Gen Canada	Bal.2009 Ded.à la source-Can.	191,78
2010-05-1931	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	327,76
2010-05-1932	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	713,53
2010-05-1933	Municipalité de Montcalm	Contrat - Entret.ch.Duncan	3 990,18
2010-05-1934	Municipalité de Montcalm	Contrat - serv.de bibliothèque	279,84
2010-05-1935	Municipalité de Montcalm	Contrat - serv.d'incendie (1/4)	2 369,00
2010-05-1936	Municipalité d' Huberdeau	Contrat - serv.d'incendie (1/3)	3 158,67
2010-05-1937	Defi Sport Marine Inc	Dépense - Bateau sécurité	231,38
2010-05-1938	Gilbert P. Miller	Trav.public - Ch.des Jésuites	1 326,28
2010-05-1939	J.V. Maintenance Inc.	Contrat - quais louées (75%)	8 010,84
2010-05-1940	L'Information du Nord	Avis public règlement 209	121,91
2010-05-1941	Mathieu Payette	Services d'inspection	270,00
2010-05-1942	Les Entretiens Vert-Sommet	Infrastructure - projet des quais	893,97
2010-05-1943	Biofilia	Sur cmpte-Infrast.proj.des quais	9 566,50
2010-05-1944	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	166,57
2010-05-1945	Tideland Signal Canada	Dép-navigation livraison, bouées	575,23
2010-05-1946	Materiaux R. Mclaughlin Inc.	Dép-navigation instal.de bouées	179,97
2010-05-1947	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	58,97

### ADOPTÉE

#### **19. Installations publiques/Voirie**

Le conseiller Laurent Barbé mentionne que le rapport de Genivar, (le quatrième et dernier volet) a été reçu cette semaine. Pour que le barrage soit conforme aux normes de sécurité, le rapport présente deux options : 1) une réfection du barrage, évaluée à \$660,000 ou 2) une reconstruction, évaluée à \$530,000. La première démarche de la Ville est de répondre au Bureau de la sécurité des barrages pour leur aviser des options présentées par Genivar. De plus, la Ville a l'obligation de répondre aux options proposées. Étant donné les montants considérables des options proposées et la situation financière de la ville, le conseil se devra d'explorer des moyens pour solutionner ce problème.

#### **20. La prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire de l'assemblée du conseil municipal aura lieu samedi le 12 juin 2010 à 10 h au centre communautaire de la Ville de Barkmere (Québec).

##### **20.1 Résolution 2010-52** **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Jean Dubois et résolu à l'unanimité

**QUE** la présente séance du conseil soit et est levée.

### ADOPTÉE

## PROJET DE PROCÈS VERBAL

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Johanne Courte, greffière

PROJET

## PROJET DE PROCÈS VERBAL

### Permis et Certificats \_période pour séance du : 8 mai 2010

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				
17-Apr-10	2010	C	3	Construction	7131	Tom Larder / Kim Nymark	Construction 2 Galeries
17-Apr-10	2010	C	4	Renovation	7131	Tom Larder / Kim Nymark	Renovation intérieure
30-Apr-10	2010	C	5	Renovation	4146	H. Rioux	Bardeaux de toiture changement

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				
30-Apr-10	2010	CA	15	Ouvrage	2790	Bennett.A	Tree felling 5 sick and dangerous
30-Apr	2010	CA	16	Ouvrage	0111-3	J. Boileau	tree felling 10 , dangerous

### PERMIS DE LOTISSEMENT

Date	Permit			Type <small>Opération cadastrale, regroupement</small>	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				

### SEPTIC PUMPING

17-Apr-10	LDE 0104	Tremblay	27-march-	Sani Laurentides
-----------	----------	----------	-----------	------------------